

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 22 mars 2022 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents :

Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire,

Mesdames Corinne DUBOS, Corinne FARGES, Margot TOULORGE, Joë CATHERINE

Messieurs : Sébastien BUISSON, Philippe DUBOS, Yannick LE CORFF,

Paul DUCLOS A/18h50

Absents non excusés : Messieurs Julien NICERON, François MANCEL.

Date de convocation : 10/03/2022.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte. Sur proposition de Madame le Maire, Madame Corinne Farges est désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance précédente n'apporte aucune remarque, ni opposition et est accepté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte de gestion :

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2021.

Mme le Maire précise : Mme le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, les opérations paraissent régulières, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par Mme le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion tel que présenté par Mme le receveur de la commune.
Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR 9

Vote du compte administratif :

Madame le Maire sort de la salle.

Sous la Présidence de Monsieur DUBOS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 116 221.01 €

Recettes 186 138.85 €

Excédent de clôture : 69 917.84 €

Investissement :

Dépenses 2 485.02 €

Recettes 8 436.42 €

Excédent de clôture : 5 951.40 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif du budget communal 2021 tel que ci-dessus présenté.

Vote CONTRE : 0 POUR : 8

Affectation du résultat :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du Trésor Public 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2022,
- Constatant que le compte fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de : 69 917.84 €
 - Un excédent d'investissement de : 5 951.40 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (002) : 69 917.84 €
- Excédent d'investissement reporté (001) : 5 951.40 €

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR 9

Questions diverses :

Madame le maire informe qu'il y a eu plusieurs plaintes en mairie concernant l'état des chemins et fossés dans les bois (Ecquetot, Venon Daubeuf). Le maire a laissé 3 messages sur le répondeur de la personne propriétaire, sans résultat. Aujourd'hui elle s'est procurée le numéro de portable du fils qui, apparemment, serait la personne à contacter.

Commissions :

Suite aux élections municipales complémentaires partielles en raison de la démission de 4 conseillers municipaux, la désignation de nouveaux membres aux commissions est nécessaire :

SIÈGE : Titulaire : Philippe DUBOS supl Paul DUCLOS

SIVOS : Margot TOULORGE (en remplacement de Corinne FARGES°)

SITS : Titulaire Paul DUCLOS supl Joë CATHERINE

CDC référent jeunesse : Margot TOULORGE

Représentant aménagement du territoire à la CDC: Yannick LE CORFF

Présentation du dossier de demande de subvention de l'association du patrimoine de Daubeuf la Campagne par Madame le Maire : après discussion, il a été décidé d'attribuer une subvention de 150 € à l'association.

Vote 9 pour

Comité des fêtes : Madame le maire demande si des personnes seraient intéressées pour reprendre le comité des fêtes ; les membres du conseil souhaitent réfléchir.

Plainte contre les feux en mairie:

Fours Jacques et Rue aux Juifs : Madame le maire rappelle qu'il est interdit de faire du feu. Le brûlage des déchets végétaux (tontes de pelouse, feuilles mortes bois vert et autres) en plein air est interdit par la loi ainsi que dans un incinérateur, un bidon ou barbecue (tout contenant non homologué).

Visite : Madame le maire informe le conseil qu'elle recevra, le jeudi 24 mars, une femme maire d'Arménie toute la journée dans le cadre de l'association des maires ruraux de l'Eure (visite du village, visite de l'école St Aubin d'Ecrosville, visite du SERPN).

Atelier autodéfense : Madame le maire informe les membres du conseil qu'un atelier autodéfense est proposé aux élus à la salle polyvalente, à la Neuville du Bosc, samedi 26 mars de 9h30 à 12h30.

Fête des voisins : Madame Corinne Farges demande si le conseil municipal peut organiser la fête des voisins le 20 mai 2022. Il a été confirmé que le conseil municipal organisera cette manifestation sur le terrain de sport.

Inauguration du verger : La date de l'inauguration sera le week-end de la fête des mères et les plaquettes avec les prénoms de chaque enfant seront commandées prochainement.

Planning des élections : Le conseil municipal s'est positionné pour l'organisation des prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril.

SITS : des membres du conseil souhaitent aviser le SITS qu'un de leur chauffeur roule anormalement vite pour un transport scolaire et utilise son téléphone portable au volant. Mme le Maire le signalera.

Séance levée à 20h30

Le Maire,

le secrétaire